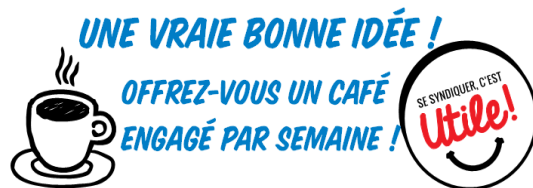


# GRILLE DE COTISATIONS 2018/2019

Échelon	1	2,3,4	5	6	7	8	9	10	11
Prof. des écoles / PSY-ÉN-EDA <i>(Coût réel après déduction fiscale)</i>	60 <b>20</b>	133 <b>45</b>	140 <b>47</b>	147 <b>50</b>	155 <b>52</b>	170 <b>58</b>	185 <b>63</b>	198 <b>67</b>	209 <b>71</b>
PE directeur 2 cl. et + <i>(Coût réel après déduction fiscale)</i>	100 <b>33</b>	140 <b>47</b>	148 <b>49</b>	154 <b>52</b>	163 <b>54</b>	177 <b>60</b>	195 <b>66</b>	205 <b>70</b>	215 <b>73</b>
PE Hors Classe / PSY-ÉN-EDA <i>(Coût réel après déduction fiscale)</i>		215 <b>73</b>	220 <b>75</b>	230 <b>77</b>		Classe Except		240 <b>79</b>	

Instituteur	160
Temps partiel au prorata (50, 75 ou 80%)	
Disponibilité / Congé Parental	60
M1, M2, Autres	40
Retraités	105



 **CARTE CEZAM 2019**

En adhérant maintenant au SNUipp-FSU 67 pour l'année 2018/2019, la carte CEZAM pour l'année 2019 est à 9 euros.

**LA CARTE CEZAM**

**Pour 9 euros au lieu de 18 euros !**

Prière de renvoyer l'imprimé ci-contre :

**SNUipp-FSU 67**  
4 rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Joindre **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire (R.I.B.)

**Où va ma cotisation ?**

85€ sont reversés par la section du Bas-Rhin à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "Fenêtre sur Cours", etc.).

Le reste permet à la section du Bas-Rhin du SNUipp-FSU de fonctionner, financer les actions (manifestation...), éditer et envoyer notre bulletin départemental "l'Unitaire".

**Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention et ses ressources ne dépendent que de ses adhérents.**

**SNUipp-FSU**



**Premier syndicat de la profession**

**Paielements fractionnés en 10 prélèvements sans frais**

- Si vous optez pour la **première fois** pour le prélèvement de votre cotisation.
- Si vous avez déjà un prélèvement en place mais si une **modification** est intervenue: état civil ; vos références bancaires (n° de compte, banque, agence, etc.)

**IL FAUT COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE PRÉLÈVEMENT**

**DATES DES PRÉLÈVEMENTS : entre le 3 et le 10 de chaque mois, d'octobre 2018 à juillet 2019**

**Mandat de Prélèvement SEPA CORE**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU.

*Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.*

*Une demande de remboursement doit être présentée :*

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Paieement : Récurrent**

**Référence Unique Mandat (réservé au créancier) : SNUipp-FSU67**

**Compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, et adresser l'ensemble au SNUipp67**

<p><b>Débiteur</b></p> <p>Vos Nom Prénom (*) : .....</p> <p>Votre Adresse (*) : .....</p> <p>Code postal (*) : .....</p> <p>Ville (*) : .....</p> <p>Pays (*) : .....</p>	<p><b>Identifiant Créancier SEPA :</b></p> <p><b>FR 02 ZZZ 440 063</b></p> <p>Nom : <b>SNUipp-FSU67</b></p> <p>Adresse : 4 Rue de Lausanne</p> <p>Code postal : 67000</p> <p>Ville : STRASBOURG</p> <p>Pays : FRANCE</p>
---	--

IBAN (\*) : \_\_\_\_\_

BIC (\*) : \_\_\_\_\_

Le (\*) : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature (\*) : \_\_\_\_\_

*Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.*

# Bulletin de syndicalisation 2018 / 2019

A remplir et à retourner au SNUipp67, 4 rue de Lausanne 67000 Strasbourg

M, Mme ..... N de jeune fille.....  
Prénom ..... Date de naissance...../...../.....  
Adresse..... Code postal.....  
..... Commune.....  
Téléphone ..... Courriel.....

Établissement d'exercice : nom et adresse de l'école ou du collège. Pour les titulaires mobiles, le nom de l'école de rattachement

SPECIALITE ( adjoint, directeur, ZIL, brigade, SEGPA, RASED ... ) :

ECHELON : .....

SITUATION ADMINISTRATIVE (Instit. PE, temps complet, mi-temps, stagiaire, EMF...)

J'adhère au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement de l'école publique et laïque, au rétablissement de l'unité de la profession. De ce fait j'adhère à la FSU. J'autorise le SNUipp et la FSU à utiliser ces renseignements pour m'adresser leurs publications

Date et signature :

## Cotisation (voir tableau au verso)

***Avec le crédit d'impôt de 66% la cotisation revient en réalité à moins de 1 euro par semaine ! Si vous n'êtes pas imposable le Trésor Public vous remboursera l'équivalent de 66% de votre cotisation !***

Je souhaite recevoir la carte Cezam 2019 à 1/2 tarif. Je rajoute neuf euros au montant de la cotisation. Elle vous sera envoyée courant décembre 2018 !

Pour le règlement de la cotisation, je choisis :

- Le paiement en totalité :  
En un chèque à l'ordre du SNUipp-FSU67
- Le paiement fractionné :  
En ..... chèques : en indiquant la date d'encaissement au dos
- Par prélèvement reconductible : compléter le formulaire au verso.

Signature (obligatoire) :

Adhérez dès maintenant pour l'année scolaire 2018 / 2019

## L'esprit tranquille et toutes les infos dès la rentrée

**Pour un suivi personnalisé de votre dossier lors de toutes les CAPD (Mouvement, Promotions, Hors-Classe...)**

**Les avancées obtenues, rappelons-le, bénéficient à tous.**

Depuis sa création, le SNUipp-FSU s'est fixé comme objectifs: de développer le Service Public d'Éducation au bénéfice de tous les élèves, de défendre les personnels, d'améliorer les conditions de travail.

Rappelons qu'avec le **crédit d'impôt, vous ne payez en réalité que 33% du montant de la cotisation (voir grille au verso)**

**IMPORTANT** : Avec le « crédit d'impôt » si vous êtes « **non-imposable** » le Trésor Public vous fera un chèque équivalent à 66% du montant de la cotisation.



**Avec l'adhésion, la carte CEZAM-IRCOS 2019 est à 1/2 tarif !**

**Alors ?? Ça vaut vraiment le «coût » ... Rejoignez-nous !**

**Des modalités pratiques pour régler votre cotisation**

*(Pour le montant à payer voir la grille de cotisation au dos de cette page)*

**Le paiement fractionné par prélèvement**  
**L'option la plus pratique !**

**En 10 fois**, vous ne vous en occupez plus ensuite.

Remplissez l'autorisation de prélèvement (**voir au dos**) et joignez un RIB. Si vous souhaitez l'interrompre un coup de fil suffit ! Et **c'est gratuit**.

**Le paiement en une fois** : un chèque à l'ordre du SNUipp-FSU67 débité fin octobre 2018

**Le paiement par chèques en plusieurs fois** : de un à dix chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 67, date limite d'encaissement du dernier chèque fin juillet 2019, en indiquant au dos des chèques les mois pour l'encaissement.